

3221

du

29/4/97

FISCH & ASSOCIES

Société Anonyme au capital de 322 000 Francs

77, allées de Brienne

31000 - TOULOUSE

93 B 174

IN 18

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
REUNIE A TITRE EXTRAORDINAIRE
DU 06 FEVRIER 1997**

L'an mil neuf cent quatre vingt dix sept,
et le 06 Février, à 11 heures,

Les Actionnaires de la Société FISCH & Associés, Société Anonyme au capital de 322 000 Francs, divisé en 3 220 actions de 100 Francs chacune se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation faite par le Président Directeur Général.

L'assemblée est présidée par Monsieur Max FISCHL, Président du Conseil d'Administration.

Sont désignés comme scrutateurs les deux plus forts actionnaires présents et acceptants :

- M^{me} Simone Fleurence
- M^r Eric-Jean Fleurence

et comme secrétaire :

- M^{me} Naoué Carmen Camion

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du Bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent ensemble 3 220 actions sur un total de 3 220.

L'Assemblée régulièrement constituée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- les lettres individuelles de convocation,
- la feuille de présence de l'Assemblée,
- le texte des projets de résolutions,

Monsieur le Président déclare que toutes les pièces ci-dessus ont été tenues à la disposition des Actionnaires quinze jours francs avant la présente réunion.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis il rappelle l'ordre du jour :

- Démission d'un administrateur
- Nomination d'un nouvel administrateur
- Pouvoirs en vue des formalités

Le Président donne ensuite lecture des résolutions envisageables et ouvre la discussion.

Après échanges de vues, il met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration prend acte de la démission à compter du 15 Janvier 1997 de Monsieur Albert JOUHANNET de ses fonctions d'administrateur de la société et lui donne quitus pour la période du 1er Janvier 1996 au 15 Janvier 1997.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, en conséquence du vote de la résolution qui précède, nomme en qualité d'administrateur de la société pour la durée restant à courir du mandat d'administrateur de Monsieur Albert JOUHANNET, Monsieur Eric-Jean FLOUREUSSE demeurant 75 Boulevard Lascrosses - 31000 TOULOUSE.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents à l'exception de Monsieur Eric-Jean FLOUREUSSE qui concerné s'est abstenu.

Monsieur Eric-Jean FLOUREUSSE a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions ayant déclaré qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice du mandat d'administrateur.

TROISIEME RESOLUTION

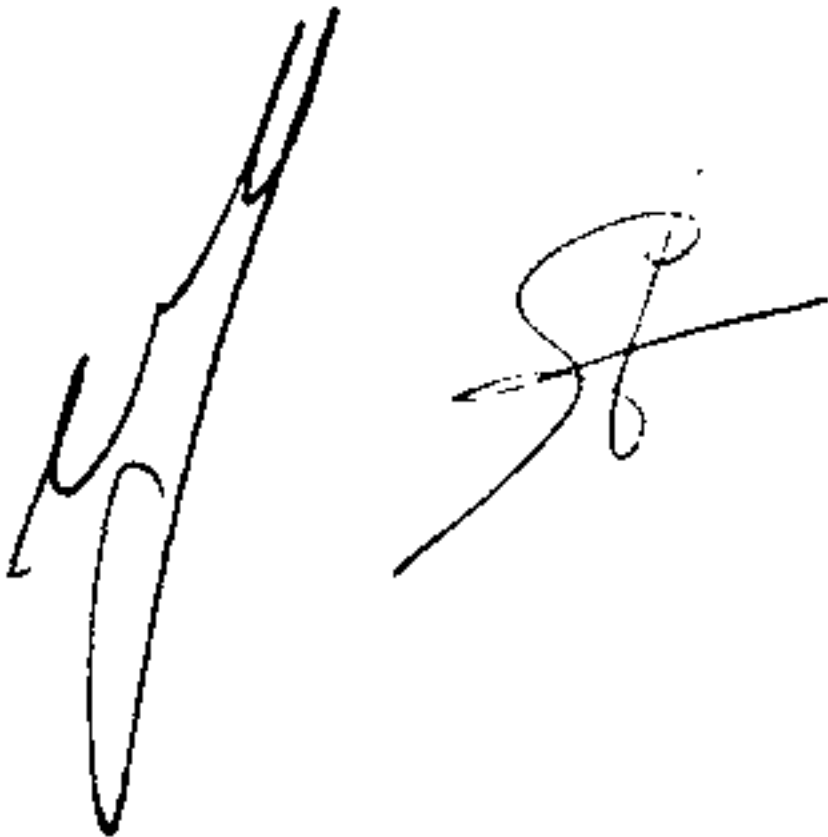
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé, le présent procès-verbal signé après lecture par les Membres du bureau.

LES SCRUTATEURS



LE PRESIDENT



LE SECRETAIRE

